



\_ smart technology.

Garantie fabricant  
de  
Hugo Brennenstuhl  
GmbH & Co Kommanditgesellschaft  
Seestraße 1-3  
D-72074 Tübingen

Notre garantie fabricant s'applique pour de tels appareils Brennenstuhl qui portent l'icône de garantie Brennenstuhl sur l'appareil, l'emballage d'origine ou dans notre catalogue de vente.



La durée de garantie indiquée dans l'icône respectif est de 10, 5 ou 3 ans. Elle est valable pour cette période à compter du jour du premier achat par un utilisateur, peu importe où cet achat a été effectué dans le monde.

Pour prouver le droit de garantie, la présentation d'une preuve d'achat spécifiée (ticket de caisse, bon de livraison ou facture du revendeur) est nécessaire et suffisante.

La garantie fabricant s'étend aux défauts de matériel et de fabrication commis lors de la production de l'appareil et notre prestation de garantie porte sur le fait que nous éliminons gratuitement de tels défauts après l'envoi de l'appareil de par une réparation ou une livraison de remplacement. Batteries, piles et ampoules sont exclues de la garantie fabricant.

Notre garantie fabricant et sa mise en œuvre sont des prestations volontaires de notre part, tout comme le recours. Le recours ainsi qu'un non-recours ne présentent aucun désavantage du point de vue des droits légaux existants envers nous, le revendeur ou autres. Les droits légaux du consommateur ne sont notamment pas restreints, il en va de même pour ses droits envers son vendeur.

Nous mettons une étiquette de colis à disposition pour envoyer gratuitement l'appareil soumis à garantie. Veuillez nous contactez à cet effet via notre [formulaire de contact](#) en donnant des indications sur l'appareil, le lieu d'achat et la date d'achat ainsi qu'une brève description du défaut.

La durée de garantie est maintenue grâce à une telle prise de contact.

Veuillez noter que les défauts de l'appareil résultant d'une utilisation non conforme ou de l'intervention d'un tiers sont exclus de la garantie. Pour éviter tout dommage dû au transport, l'envoi doit être effectué dans un emballage stable et résistant en plus de l'enveloppe correspondante de l'appareil.

Les prestations de garantie n'entraînent ni un renouvellement ni une prolongation de la durée de garantie. Les appareils ou pièces d'appareil échangés deviennent notre propriété.

-----